

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 29 MAI 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 23/05/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Brigitte PIGEYRE à Virginie SUDRE, Bernadette CACALY à Evelyne GRAS, Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ, Isella DE MARCO à Cécile PUVIS DE CHAVANNES

Absents : Ingrid VACHER, Christophe LIAUD, Carine VAVRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Cyrille CUENOT a été désigné(e).

**DELIB 2017.05.29.10**

**OBJET : Réhabilitation énergétique de l'école maternelle Les Marronniers : avenant n° 1 conclu avec l'entreprise OMA titulaire du lot 5**

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère déléguée à la commande publique, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2016.07.04.3 du 4 juillet 2016, un marché de travaux dans le cadre de la réhabilitation énergétique de l'école maternelle Les Marronniers, a été attribué pour un montant initial s'élevant à 17 340,55 € HT, à l'entreprise OMA pour le lot 5 (Menuiseries intérieures bois).

A ce jour, suite au vol des portes sur le chantier, il est nécessaire de les remplacer.

Le montant total de l'avenant n° 1 au contrat est fixé à 622 € HT soit 746,40 € TTC.

Le montant du contrat est donc porté à 17 962,55 € HT soit 21 555,06 € TTC.

La plus-value s'élève à 3,59 % du contrat initial.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 5, dont le titulaire est l'entreprise OMA.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

## Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 29/05/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 2 juin 2017 02/06/2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170529-Imc12183-DE-1-1

Le Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

## AVENANT : N° 1

### A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

**Ministère, collectivité territoriale ou établissement :**

Mairie de Saint Quentin Fallavier  
Place de l'Hôtel de Ville  
38070 Saint Quentin Fallavier  
Courriel : [commande.publique@st-quentin-fallavier.fr](mailto:commande.publique@st-quentin-fallavier.fr)  
URL : [www.st-quentin-fallavier.fr](http://www.st-quentin-fallavier.fr)  
Correspondant : Monsieur Le Maire  
04 74 94 88 06

[rachel.sarnette@st-quentin-fallavier.fr](mailto:rachel.sarnette@st-quentin-fallavier.fr)

*Représenté par*  
Madame Nicole MAUCLAIR

**Titulaire du marché :**

O.M.A.  
*Représenté par*  
Monsieur Olivier DUCHEMIN,

### B. Renseignements concernant le marché

*Objet du marché :*

Lot 5 : Menuiseries intérieures bois  
Réhabilitation énergétique de l'école maternelle Les Marronniers

*N° du marché :*

M16-031

*Date du marché :*

25 juillet 2016

*Transmis en préfecture le :*

26 juillet 2016

*Notifié le :*

05 août 2016

Montant initial du marché :

Montant HT : 17 340,55 Euros

Montant TTC : 20 808,66 Euros

---

Date de la délibération autorisant la signature de l'avenant : 29 mai 2017

## C. Objet de l'avenant

### ARTICLE 1

Le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant du contrat pour le motif suivant :

- Remplacement des portes qui ont été volées sur le chantier.

### ARTICLE 2

Les prestations supplémentaires à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction des prix inscrits dans sa proposition en date du 4 mai 2017.

Cette pièce fait partie intégrante de l'avenant au contrat.

Le montant total de l'avenant au contrat est fixé à 622 € H.T. soit 746,40 € T.T.C., soit en toutes lettres : sept cent quarante-six euros et quarante centimes.

Le montant du contrat est donc porté à 17 962,55 € H.T. et 21 555,06 € T.T.C., sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat.

La plus-value s'élève donc à 3,59 % du contrat initial.

### RECAPITULATIF :

#### Montant du marché initial :

Montant HT : 17 340,55 €

Montant de TVA à 20 % : 3 468,11 €

Montant TTC : 20 808,66 €

#### Le montant de l'avenant n° 1 est de :

Montant HT : 622,00 €

Montant de la TVA à 20 % : 124,40 €

Montant TTC : 746,40 €

#### Le montant du marché est porté par le présent avenant n° 1 à :

Montant HT : 17 962,55 €

Montant de la TVA à 20 % : 3 592,51 €

Montant TTC : 21 555,06 €

**ARTICLE 3**

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

**D. Signatures des parties**

A ....., le

Le titulaire,

Monsieur Olivier DUCHEMIN  
*(signature)*

A ....., le

Le représentant de l'organisme compétent pour signer le marché  
La conseillère déléguée à la commande publique

Madame Nicole MAUCLAIR  
*(signature)*

**E. Notification de l'avenant**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A ....., le